



HAL
open science

L'Union centrale des Polonais en France face au Conseil national des Polonais en France dans le Nord-Pas-de-Calais (1944 – 1953)

Noémie Beltramo

► **To cite this version:**

Noémie Beltramo. L'Union centrale des Polonais en France face au Conseil national des Polonais en France dans le Nord-Pas-de-Calais (1944 – 1953). *Revue du Nord*, 2016, 417, pp.871-890. 10.3917/rdn.417.0871 . hal-03407063

HAL Id: hal-03407063

<https://univ-artois.hal.science/hal-03407063v1>

Submitted on 12 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

L'Union centrale des Polonais en France face au Conseil national des Polonais en France dans le Nord-Pas-de-Calais (1944 – 1953)

NOÉMIE BELTRAMO*

Introduction

Une fois les territoires polonais libérés par l'Armée rouge, se forme à Lublin en juillet 1944, à l'initiative de l'Union soviétique, le *Comité polonais de libération nationale*. Le 31 décembre de cette même année, ce comité se proclame comme Gouvernement provisoire de la République de Pologne qui est remplacé par le Gouvernement provisoire d'Union nationale fin juin 1945¹. Les communistes accèdent alors au pouvoir dans une Pologne dominée par l'URSS. Suite à ces changements, la vie sociale, politique et associative polonaise en France, particulièrement intense dans le Nord-Pas-de-Calais, se divise en deux camps. L'un, favorable au gouvernement communiste, est représenté par le *Conseil national des Polonais en France* (CNPFF), et l'autre, hostile à ce régime, est représenté par l'*Union centrale des Polonais en France* (UCPF).

La répercussion de ces événements politiques illustre le lien fort que les migrants polonais et leurs descendants conservent avec la Pologne malgré une vingtaine d'années de présence en France. La plus grande vague d'immigration polonaise dans ce pays débute en effet au lendemain de la Première Guerre mondiale, au moment où les besoins de main-d'œuvre dans l'industrie minière sont très importants. Plusieurs dizaines de milliers de Polonais viennent en France suite à l'accord signé le 3 septembre 1919 entre les gouvernements français et polonais. Du fait de ses niveaux de production², mais aussi de la destruction de certaines communes et de la dispersion partielle de sa population à la suite de l'Occupation, le Nord-Pas-de-Calais, et plus particulièrement son pays minier, constitue le territoire accueillant le plus de migrants polonais, déjà mineurs pour ceux venant de Westphalie³. En 1931, il en compte 192 000, soit près de 40 % de la communauté polonaise en France⁴. Certaines villes connaissent ainsi une très forte croissance démographique leur permettant de retrouver leur

¹ Celui-ci est issu de la fusion du Gouvernement provisoire de la République de Pologne avec un groupe lié au seul représentant du gouvernement polonais en exil à Londres ayant accepté de rentrer dans son pays après la prise de pouvoir par les communistes. Voir N. DAVIES, *Histoire de la Pologne*, Paris, Fayard, 1990 (réédition), 542 p.

² Entre 1850 et 1913, le pays minier du Nord-Pas-de-Calais assure les deux tiers de la production française de charbon. Voir Y. LE MANER, « Le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, des origines à 1939 », dans *Naissance et développement des villes minières en Europe*, J.-P. POUSSOU et A. LOTTIN dir., Arras, Artois Presses Université, 2004, p. 93-106.

³ Ancienne partie de l'Allemagne où des Polonais sont venus travailler dans les mines lorsque leur pays était partagé entre la Prusse, la Russie et l'Autriche entre la fin du XVIII^{ème} siècle et la Première Guerre mondiale.

⁴ J. PONTY, *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1990 (réédition), 478 p.

niveau d'avant-guerre⁵, et rappelant, dans une certaine mesure, celle de Roubaix au XIX^e siècle avec l'arrivée des migrants belges venus travailler dans l'industrie textile⁶.

Bien que plusieurs études aient déjà été consacrées à la vie associative des migrants polonais et de leurs descendants après la Seconde Guerre mondiale⁷, les activités de l'UCPF et du CNPF restent peu connues. Elles permettent pourtant de mettre en lumière les constituants de la polonité et le rôle joué par cette dernière dans l'opposition entre ces deux grandes centrales. La polonité peut être ici définie comme l'attachement des migrants polonais et de leurs descendants à la Pologne et à sa culture, attachement qui se manifeste aussi bien par des pratiques que par des sentiments. Autrement dit, par-delà les migrants polonais eux-mêmes, en quoi cette polonité constitue-elle un enjeu de pouvoir et un lieu de cristallisation de la rivalité entre ces deux grands groupements ? Pour répondre à cette question, nous allons d'abord présenter la constitution et le fonctionnement du CNPF et de l'UCPF, puis les activités menées par ces deux grandes fédérations dans le pays minier du Nord-Pas-de-Calais, pour finir par leur disparition dans les années 1950. Les sources ici utilisées sont issues des archives départementales du Nord et de Saône-et-Loire⁸. Le début de cette étude, 1944, correspond à la constitution du Gouvernement provisoire de la République française, et sa fin, 1953, au décès de Joseph Staline, régnant sur l'URSS et ses pays satellites dont la Pologne fait partie.

I. Un avantage certain du *Conseil national des Polonais en France*

A. *Constitution de l'UCPF et du CNPF*

La *Commission d'entente des organisations polonaises en France* est créée au début des années 1930 sous l'impulsion du gouvernement polonais afin de coordonner toutes les sociétés polonaises existantes en France. À l'initiative du consul général de Pologne à Lille, elle se transforme en *Conseil d'entente des unions et associations polonaises en France*. Ce Conseil est lui-même remplacé en décembre 1938, très probablement à l'instigation du

⁵ Voir P.-J. THUMERELLE, *La population de la région Nord-Pas-de-Calais : étude géographique*, Lille, Université Lille 3, 1982, 1945 p.

⁶ C. PETILLON, « L'exceptionnelle croissance de la population de Roubaix au XIX^e siècle », *Revue du Nord*, t. 79, 1997, p. 381-410.

⁷ Voir, entre autres, E. GOGOLEWSKI, « La vie associative des Polonais de France au lendemain de la Seconde Guerre mondiale », dans *Les effets de l'émigration et de l'exil dans les cultures tchèque et polonaise*, H. VOISINE-JECHOVA et H. WLODARCZYK dir., Paris, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 1987, p. 25-48 ; E. GOGOLEWSKI dir., « Les ouvriers polonais en France après la Seconde Guerre mondiale », *Revue du Nord*, hors-série collection Histoire, 1992, 242 p. ; P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France dans l'immédiat après-guerre (1944-1949)*, Thèse de doctorat d'Histoire des relations internationales, Université de Paris 4, sous la direction d'O. FORCADE et W. ROJEK, 2015 ; G. GARÇON, *Les catholiques polonais en France (1919-1949)*, Thèse de doctorat d'Études slaves, Université de Lille 3, sous la direction de M. TOMASZEWSKI, 2003, 504 p.

⁸ Les archives départementales de Saône-et-Loire ont été consultées puisque cet article est issu d'un travail doctoral portant sur la polonité des descendants de migrants polonais des pays miniers de Saône-et-Loire et du Nord-Pas-de-Calais depuis 1945.

ministère français des Affaires étrangères, par l'*Union des Polonais en France* dont le siège est à Lille⁹. Ce dernier organisme poursuit ses activités au cours de la Seconde Guerre mondiale, après avoir reçu le 18 novembre 1939 un arrêté ministériel d'autorisation de fonctionner¹⁰. À la suite de la signature de l'armistice par la France en juin 1940, il transfère son siège en Zone libre à Lyon en raison de l'interdiction des sociétés étrangères en Zone occupée. Parallèlement à ce groupement, l'*Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance* est créée pendant l'été 1941 pour réunir les différents groupes de résistants polonais clandestins apparus dès le début de l'Occupation. Cet organisme est formé sous l'impulsion du gouvernement polonais en exil qui se constitue en France en 1939 aux lendemains de la défaite de la Pologne contre les armées allemandes, avant d'être transféré à Londres en 1940 lors de la capitulation de la France. L'*Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance* est un réseau de résistance polonaise procurant des renseignements aux Alliés, effectuant de la propagande anti-allemande et menant des actions de sabotage. L'ancien consul de Pologne à Lille, Aleksander Kawalkowski, dirige cet organisme qui compte environ 2.000 membres fin 1942, la très grande majorité étant issue de l'immigration polonaise de l'entre-deux-guerres¹¹. Cette organisation ne cesse de grandir pour atteindre la Belgique et les Pays-Bas et compte plus de 8.000 membres en 1944, majoritairement dans le Nord-Pas-de-Calais¹².

Un autre mouvement de résistance polonaise se crée à la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit du *Comité polonais de libération nationale en France* formé en 1944 par les communistes polonais. Il mène sensiblement les mêmes actions que sa rivale, l'*Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance*. Dès la Libération du Nord-Pas-de-Calais, ces deux groupements y organisent diverses manifestations comme des bals et des fêtes comportant des messes, des défilés et du folklore polonais. Un fort antagonisme les divise, en particulier dans les cités minières où les migrants polonais sont largement regroupés¹³. Après la capitulation de l'Allemagne nazie, ces deux grands mouvements de résistance disparaissent pour laisser place à deux fédérations opposées. L'*Union centrale des Polonais en France*, qui regroupe les dirigeants et les membres de l'*Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance*, est créée

⁹ Pour de plus amples précisions, voir G. GARÇON, *Les catholiques polonais en France...*, *op. cit.*

¹⁰ AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Statuts de l'*Union des Polonais en France* et carte de membre de cette association.

¹¹ P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

¹² B. DRWESKI, « La POWN : un mouvement de résistance polonais en France », *Revue des études slaves*, t. 59, 1987, p. 741-752.

¹³ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du chef du service des Renseignements généraux (RG) au chef du service régional des RG, Lille, le 7 février 1945.

les 27 et 28 mai 1945 à Paris par le *Comité central de lutte*¹⁴. Le *Conseil national des Polonais en France*, issu du *Comité de libération nationale des Polonais en France*, se constitue lors du congrès qui se tient à Paris du 28 juillet au 3 août 1945 et auquel assistent les secrétaires du Parti communiste français (PCF) et de la Confédération générale du travail (CGT). Le CNPF n'est cependant légalisé que le 16 mars 1948¹⁵, soit près de deux ans après avoir déposé ses statuts à la préfecture de police de la Seine. Le tableau ci-dessous résume les principales caractéristiques, développées dans les pages suivantes, de cette fédération et de sa rivale en 1946.

Principales caractéristiques de l'UCPF et du CNPF en 1946¹⁶		
	<i>Union centrale des Polonais en France</i>	<i>Conseil national des Polonais en France</i>
Orientation politique	Socialiste et démocrate-chrétienne	Communiste
Soutien étatique et financier	Gouvernement polonais en exil	Gouvernement de Varsovie
Objectifs officiels	Unir les migrants polonais et devenir le représentant officiel de cette population. Favoriser le rapprochement avec les Français.	
	Encourager le développement et la collaboration des sociétés polonaises entre elles. Former intellectuellement, nationalement et démocratiquement les migrants et aider les plus démunis d'entre eux.	Répondre aux besoins sociaux, économiques et moraux des migrants polonais.
Principaux dirigeants	Président : Wawrzyniec Baran, né en Pologne en 1893, président du <i>Parti socialiste polonais en France</i> , ancien vice-président du <i>Comité central de lutte</i> Secrétaire général : Piotr Kalinowski, ancien secrétaire général du <i>Comité central de lutte</i> , socialiste	Président : Jozef Luka, communiste Présidents d'honneur : Tomasz Pietka, ancien président du <i>Comité polonais de libération nationale en France</i> , consul général de Pologne à Paris, communiste ; Irène Joliot-Curie, française, sympathisante du PCF ; Maria Mickiewicz, française, ancienne vice-présidente du <i>Comité polonais de libération nationale en France</i> , communiste

¹⁴ Ce comité est formé en juillet 1943 par les dirigeants de l'*Organisation polonaise de lutte pour l'indépendance* afin de prendre la tête de la communauté polonaise en France une fois la guerre achevée. Il a un rôle limité au cours de celle-ci et regroupe en 1945 les associations autrefois fédérées par l'*Union des Polonais en France*. Voir AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Compte-rendu de l'activité du *Comité central de lutte*.

¹⁵ AD Nord, 417 W 135731, Déclaration type des sections locales du CNPF en 1948.

¹⁶ Établi à partir de : AD Saône-et-Loire, 2007 W 11, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, mars 1946 ; AD Nord, 42 W 39344, dossier n°1, Rapport du chef du service des RG au chef du service régional des RG, Lille, le 7 février 1945.

Nombre d'associations adhérentes et de membres	16 unions, 224 comités locaux, 50.000 membres	11 unions, 65 (165 ?) sections locales, plus de 50.000 adhérents
---	---	--

B. Une rivalité déséquilibrée

Avant même sa légalisation, le CNPF exerce une plus grande influence que l'UCPF du fait de l'appui des autorités polonaises et de la reconnaissance par la France fin juin 1945 du gouvernement communiste de Varsovie. Certaines associations, comme l'*Union des instituteurs polonais en France*, l'*Union polonaise de football en France*, ou encore l'*Union des mutilés et invalides de guerre polonais en France*, quittent même l'UCPF pour adhérer au CNPF. D'autres au contraire, telles l'*Union des sociétés de gymnastique Sokol en France* et l'*Union des associations théâtrales polonaises en France*, résistent aux pressions et aux larges avances financières offertes par le CNPF. De même, les sociétés religieuses restent sur leur position malgré les demandes insistantes de cet organisme. Le souhait manifesté par une centrale communiste d'attirer des organisations catholiques peut paraître surprenant, mais il est motivé par un intérêt politique et financier. En effet, le CNPF est bien conscient que sans l'appui du bloc catholique, l'union de l'émigration polonaise à laquelle il aspire ne peut se réaliser. L'adhésion de ces associations renforcerait en outre son influence et lui permettrait d'obtenir des subventions plus importantes de la part du gouvernement polonais. Celles-ci sont néanmoins déjà considérables puisqu'elles permettent au CNPF de rétribuer ses dirigeants et ses agents de propagande, même à l'échelle locale. Aucune cotisation n'est demandée aux membres. Cette aide financière ainsi que les revenus des fêtes de bienfaisance organisées par les diverses associations du CNPF suffisent pour faire fonctionner correctement ces sociétés. Cette fédération communiste, grâce à la reconnaissance du gouvernement de Varsovie, peut, de plus, bénéficier de l'aide des organismes officiels polonais en France et devenir « un merveilleux instrument de propagande du gouvernement varsovien auprès des masses polonaises vivant en France¹⁷ ».

Les autorités polonaises prennent possession, le 1^{er} juillet 1945, de leur ambassade et de leurs consulats en France. Le personnel employé dans ces institutions est d'abord recruté dans ce pays parmi les membres de l'immigration favorables au régime communiste. Mais progressivement, à partir du début des années 1950, il est choisi parmi les Polonais ayant accompli un stage probatoire en Pologne et membres actifs du parti dirigeant ce pays, le *Parti ouvrier unifié polonais*. Ce personnel diplomatique est en permanence surveillé, aussi bien

¹⁷ AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

professionnellement que dans sa vie privée¹⁸. Du fait de cette prise de pouvoir par les communistes, le consulat général de Pologne à Lille, qui est en charge du Nord et le Pas-de-Calais (et qui est le plus important en France), refuse de plus en plus de demandes émanant de la part de sociétés non adhérentes au CNPF. L'UCPF poursuit alors l'initiative du *Comité central de lutte* et organise un bureau spécial d'assistance à Lille dès 1945. Ce dernier est en quelque sorte « un deuxième consulat auquel s'adresseront tous les Polonais qui n'auront pu avoir satisfaction au consulat officiellement reconnu ou qui, du fait de leurs opinions politiques, refuseront d'y avoir recours¹⁹ ». L'UCPF ne bénéficie pas non plus de subventions de la part des autorités polonaises puisqu'elle ne reconnaît pas le gouvernement communiste. Elle possède néanmoins, au moins dans ses débuts, l'appui moral et matériel du gouvernement en exil à Londres. Le comité du Nord-Pas-de-Calais de cette Union reçoit également une subvention de l'*Union mondiale des Polonais à l'étranger*, hostile au gouvernement de Varsovie. Une partie de cette aide est versée au secrétaire permanent de ce comité, « membre propagandiste le plus influent de l'organisation²⁰ ».

C. Une influence relative

Malgré ces différences de traitement, l'UCPF regroupe plus de 200 associations fin 1945, ses effectifs grossissent et elle atteint 30.000 voire 50.000²¹ membres à cette période, dont 20.000 dans le Nord-Pas-de-Calais. Elle compte une vingtaine d'unions puis une quinzaine l'année suivante et devient « un organisme fédérateur très important », et même « le plus puissant organisme polonais fonctionnant en France ». Elle organise des réunions, des manifestations de toutes sortes qui remportent un franc succès, au détriment de celles du CNPF. Sa force se trouve essentiellement dans les *Comités des sociétés polonaises locales* qui lui sont entièrement dévoués et qui sont chargés de diriger et de contrôler, dans chaque localité, toute l'activité des associations polonaises anti-varsoviennes²². Mais le CNPF lui fait rapidement de l'ombre. En 1946, il groupe déjà une dizaine d'unions, probablement plus d'une centaine de groupements, et plus de 50.000²³ membres, dont 30.000²⁴ dans le Nord-Pas-de-Calais. Il est

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ AD Saône-et-Loire, 2007 W 11, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, mars 1946.

²⁰ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du chef du service des RG au chef du service régional des RG, Lille, le 7 février 1945.

²¹ AD Saône-et-Loire, 2007 W 11, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, mars 1946.

²² AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

²³ AD Saône-et-Loire, 2007 W 11, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, mars 1946.

probable, mais cela reste à approfondir, que le contexte politique septentrional joue un rôle dans ce retournement de situation, bien que l'UCPF n'entretienne aucun lien officiel avec les partis politiques français²⁵. La domination de cette Union en 1945, essentiellement composée de socialistes et de démocrates-chrétiens, apparaît lorsque le Mouvement républicain populaire (MRP), d'obédience catholique, devient le premier mouvement politique dans le Nord. Cette influence diminue cependant rapidement l'année suivante et les communistes, suivis par les socialistes, remportent les élections législatives de 1946 aussi bien dans le Nord que dans le Pas-de-Calais²⁶.

Au niveau national, sur un total de 400.000 Polonais immigrés en France, les deux tiers adhèrent à l'UCPF ou au CNPF, ou à l'une des sociétés qui en dépendent en 1945²⁷. L'année suivante, ils ne sont plus qu'un quart²⁸. La fiabilité de ces chiffres, établis par les RG, peut néanmoins être mise en doute puisqu'ils semblent particulièrement élevés. Il est en effet relativement difficile de connaître le nombre exact d'adhérents qui varie selon l'auteur et ses intentions. En outre, une large partie des sociétés n'est pas encore officiellement déclarée en 1945-1946. Ce fait est d'ailleurs souligné par un rapport de police de 1945 où il est mentionné que le regroupement des Polonais dans leurs associations d'avant-guerre est lent et difficile du fait de l'opposition entre l'UCPF et le CNPF²⁹. Quoiqu'il en soit, la majorité des Polonais n'est pas affiliée à l'une ou l'autre grande centrale en 1946, comme c'est probablement le cas l'année précédente. Elle se désintéresse d'ailleurs de plus en plus de la politique et des oppositions entre ces deux groupements « pour se préoccuper davantage des problèmes vitaux de l'heure, tels que salaires et ravitaillement³⁰ ». Certaines sociétés conservent une neutralité, au moins apparente, telle l'*Union des sociétés chorales polonaises en France* qui, bien qu'elle partage ses idées, n'adhère pas à l'UCPF pour ne pas entrer en conflit avec le CNPF. D'autres individus privilégient les sociétés françaises. Ces oppositions, qui se retrouvent dans d'autres

²⁴ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du chef du service des RG au chef du service régional des RG, Lille, le 7 février 1945.

²⁵ AD Saône-et-Loire, 1714 W 58, Note de renseignements, Chalon-sur-Saône, le 27 mai 1949.

²⁶ J. VAVASSEUR-DESPERRIERS, « Les grandes forces politiques au temps de la reconstruction et de l'expansion », dans A. LOTTIN et É. BUSSIÈRE dir., *Deux mille ans du « Nord-Pas-de-Calais » : tome 2, De la Révolution au XXI^e siècle*, Lille, La Voix du Nord, 2002, 247 p.

²⁷ AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

²⁸ AD Saône-et-Loire, 2007 W 11, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, mars 1946.

²⁹ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du commissaire de police aux RG au chef du service des RG de Lens, Lens, le 24 août 1945.

³⁰ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du chef du service des RG au chef du service régional des RG, Lille, le 7 février 1945.

réseaux associatifs communautaires³¹, sont présentes dans la vie quotidienne des migrants polonais et de leurs descendants, et persistent de longues années. Elles font partie intégrante de leur polonité.

II. Un fonctionnement similaire pour des objectifs (dis)semblables

A. Organisation et objectifs du CNPF et de l'UCPF

Bien qu'ils s'opposent fortement, l'UCPF et le CNPF sont quasiment organisés de la même manière et poursuivent des objectifs similaires. Ils cherchent tous les deux à rallier les migrants polonais à leur cause et à devenir leur représentant officiel. Parmi les objectifs présentés dans les statuts des deux organismes, figure par ailleurs le rapprochement avec les Français. Le but du CNPF est aussi de répondre aux besoins sociaux, économiques et moraux des migrants polonais, alors que l'UCPF encourage le développement et la collaboration des sociétés polonaises entre elles. Elle se donne en outre pour objectif de former intellectuellement, nationalement et démocratiquement les migrants et d'aider les plus démunis d'entre eux. D'après les statuts, l'UCPF, plus que le CNPF, cherche donc à ancrer la communauté polonaise d'avant-guerre en France et à créer un réseau associatif communautaire répondant aux désirs des migrants. Elle entretient, tout comme le CNPF, un lien constant avec la Pologne et se préoccupe de l'avenir de ce pays. Elle souhaite notamment le retrait de l'Armée rouge et de la police secrète soviétique, l'organisation d'élections libres et démocratiques³², la conduite d'une enquête pour punir les criminels de Katyn³³, ainsi que la suppression de la censure militaire. Le but ultime de l'UCPF est bien de lutter contre le gouvernement de Varsovie accusé de vouloir faire de la Pologne la dix-septième République soviétique, et contre les agissements en France des représentants de ce gouvernement et du

³¹ Au cours de l'entre-deux-guerres, lorsque l'Italie est gouvernée par Benito Mussolini, le mouvement associatif italien en France est partagé entre les associations fascistes et anti-fascistes. Voir J.-P. FAVERO, *Immigration et intégration par le sport : le cas des immigrés italiens du bassin de Briey (fin du XIXe siècle - début des années 40)*, Paris, L'Harmattan, 2008, 266 p. De la même façon, de la Libération au début des années 1960, les sociétés sportives arméniennes en France sont divisées entre pro et anti-soviétiques. Voir X. BREUIL, « Les associations sportives arméniennes et leurs enjeux », *Migrance*, vol. 22, 2003, p. 12-19. Le réseau associatif portugais est quant à lui scindé en quatre types de groupements dans les années 1960 et au début des années 1970, lorsque le Portugal connaît un régime autoritaire. Il existe en effet les associations liées aux clergés français et portugais, les sociétés favorables aux consulats portugais, celles opposées à la dictature, et enfin les groupements indépendants de tous courants politiques. Voir A. CORDEIRO et M.-A. HILY, « La fête des Portugais : héritage et invention », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 16, 2000, p. 59-76.

³² Les communistes se sont de fait installés au pouvoir en Pologne en 1944. Ils diffusent une intense propagande et exercent un contrôle important sur la population. Les élections de janvier 1947 sont truquées afin de consolider le régime communiste.

³³ En avril 1943, les Allemands découvrent une fosse commune à Katyn en URSS qui contient 4.000 corps d'officiers polonais. Cette découverte est suivie d'une enquête de la *Croix-Rouge* à la demande de Wladyslaw Sikorski, Premier ministre du gouvernement polonais en exil à Londres. Malgré les soupçons à l'encontre des dirigeants soviétiques, ces derniers ne reconnaissent la responsabilité de l'URSS dans ce massacre qu'en 1990. Voir J. LUKOWSKI et H. ZAWADZKI, *Histoire de la Pologne*, Paris, Perrin, 2010, 413 p.

CNPF. Elle soutient donc l'action des dirigeants du gouvernement en exil à Londres. Le CNPF, lui, désire contrer cette forte propagande pour amener l'ensemble des migrants polonais à reconnaître et approuver le gouvernement de Varsovie. Cet organisme est majoritairement composé de communistes, et bien qu'officiellement ses dirigeants « prétendent n'entretenir aucun lien avec les partis politiques français », « un contact assez étroit » existe bel et bien avec le PCF³⁴. Irène Joliot-Curie, sympathisante de ce parti, est par exemple l'une des présidents d'honneur du CNPF, avec le consul général de Pologne à Paris et la vice-présidente du *Comité polonais de libération nationale en France*. Des réunions et des manifestations sont en outre organisées conjointement avec le PCF. Le lien étroit avec ce parti, engagé avec la CGT dans la Bataille du charbon, amène le CNPF à encourager les migrants polonais à participer à la reconstruction de la France. Cette incitation, néanmoins accompagnée de la nécessité de relever la Pologne, continue jusqu'à l'éviction des communistes du gouvernement français en mai 1947³⁵. Cette exclusion, se produisant dans les débuts de la Guerre froide, marque la fin du tripartisme³⁶. La Troisième force, réunissant les socialistes, le MRP, les radicaux et certains modérés, lui succède jusqu'en 1951. Cette nouvelle coalition politique se forme pour faire face aux oppositions du Rassemblement du peuple français (RPF) fondé par Charles de Gaulle en 1947, et du PCF contre la IV^{ème} République. Ces dissensions ont d'importantes conséquences dans le Nord-Pas-de-Calais, région natale du Général. Le RPF remporte en effet les élections municipales de 1947. Les communistes, quant à eux, manifestent leur opposition au nouveau cours politique en déclenchant les grandes grèves de 1947 et 1948 dans le pays minier du Nord-Pas-de-Calais³⁷, grâce aux syndicats conquis lors de la guerre et de la Libération. À la même période, une rupture totale se produit entre les communistes et les socialistes qui se concurrencent fortement. Ces derniers, possédant deux importantes fédérations dans le Nord et le Pas-de-Calais, conservent cependant une majorité relative au sein de l'électorat de ces départements en 1951³⁸.

L'Union mondiale des Polonais à l'étranger coordonne les actions de l'UCPF qui regroupe, tout comme le CNPF, des comités régionaux, de districts et locaux. Le CNPF est également

³⁴ AD Saône-et-Loire, 1714 W 58, Note de renseignements, Chalon-sur-Saône, le 27 mai 1949.

³⁵ J. MICHEL, « La Seconde Guerre mondiale et l'évolution de la communauté polonaise du Nord de la France », *Revue du Nord*, t. 57, 1975, p. 403-420.

³⁶ En 1946 et 1947, le tripartisme rassemble le PCF, le MRP et la Section française de l'Internationale ouvrière.

³⁷ Pour des précisions sur la participation des étrangers, dont les Polonais, à ces grèves, voir P. ROGER, « Les grèves de 1947 et 1948 dans le Pas-de-Calais, déroulement, violence et maintien de l'ordre », *Revue du Nord*, t. 93, 2011, p. 133-180.

³⁸ J. VAVASSEUR-DESPERRIERS, « Les grandes forces politiques au temps de la reconstruction et de l'expansion », *op. cit.*

divisé en comités départementaux. Une quarantaine de comités de l'UCPF, dont six de districts et 35 locaux, sont recensés entre la Libération et le milieu des années 1950 dans le pays minier du Nord-Pas-de-Calais³⁹. Ces comités, composés des dirigeants des sociétés polonaises locales hostiles au régime communiste polonais, sont en quelque sorte des organes de coordination entre ces différentes associations. Le CNPF du Nord-Pas-de-Calais, lui, compte 40 comités locaux, formés entre 1945 et 1948, et répartis dans cinq comités de districts. Autrement dit, près de la moitié des communes du pays minier possèdent un comité local du CNPF et/ou de l'UCPF. Il est en outre possible que des comités de l'une ou l'autre grande centrale n'aient pas été recensés, mais aient bel et bien existé. La répartition des 33.300 membres du CNPF en 1945⁴⁰ est inégale selon les différents districts. En effet, celui de Lens comprend 20.000 adhérents alors que celui de Valenciennes en compte 6.000, et les districts de Douai et de Béthune en comptabilisent respectivement 4.900 et 1.800⁴¹. Cet écart s'explique en partie par la répartition des Polonais dans le pays minier du Nord-Pas-de-Calais. La région de Lens est bien celle qui abrite le plus de Polonais⁴². En revanche, le secteur de Béthune compte un nombre plus important de Polonais que ceux de Douai et de Valenciennes⁴³. Mais il est probable que les districts ne recouvrent pas les mêmes territoires que les secteurs définis par les RG. Par ailleurs, l'orientation politique des communes françaises influence probablement l'implantation de ces différents comités locaux. Lors des élections législatives de 1946, le PCF obtient un pourcentage de voix plus élevé dans le Pas-de-Calais que dans le Nord⁴⁴.

B. Des activités qui se ressemblent

³⁹ Ce recensement des sociétés polonaises du pays minier du Nord-Pas-de-Calais est effectué à partir de sources émanant des archives départementales du Nord et du Pas-de-Calais, notamment les rapports trimestriels des associations étrangères et les dossiers d'associations étrangères dissoutes.

⁴⁰ Ce nombre comprend uniquement les membres de l'*Organisation d'aide à la patrie*, de l'*Union des femmes polonaises en France* Maria Konopnicka et de l'*Union de la jeunesse polonaise Grunwald*.

⁴¹ AD Nord, 42 W 39344, dossier n° 1, Rapport du chef du service régional des RG au secrétaire général pour la police de la région de Lille, Lille, le 7 août 1945.

⁴² D'après le service régional des RG, sur 163.115 Polonais résidant dans le Nord-Pas-de-Calais en 1945, 54.283 habitent dans le secteur de Lens, soit un tiers. Voir P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

⁴³ D'après le service régional des RG, 30.280 Polonais habitent dans le secteur de Béthune en 1945 contre 22.250 pour les secteurs de Douai et de Valenciennes. Voir *ibid.*, p. 171-172.

⁴⁴

Résultats des élections législatives de 1946				
	Droite modérée et gaulliste	Démocrates-chrétiens	Socialistes	Communistes
Nord	21,8 %	21,8 %	23,1 %	24,7 %
Pas-de-Calais	14,1 %	17,4 %	23,2 %	26,2 %

Voir J. VAVASSEUR-DESPERRIERS, « Les grandes forces politiques au temps de la reconstruction et de l'expansion », *op. cit.*

Les comités du CNPF et de l'UCPF mettent en place des activités assez semblables. Ils diffusent leur organe de presse⁴⁵, organisent des fêtes, des bals et des réunions de propagande où la langue polonaise est généralement utilisée et l'hymne polonais chanté. Au cours des rassemblements du CNPF, des dirigeants communistes, dont certains ont effectué des séjours en Pologne, prennent la parole pour évoquer, parmi d'autres sujets, les avancées réalisées par le régime communiste (reprise économique rapide, élévation du niveau de vie de la classe ouvrière...). Certains d'entre eux quittent même leur emploi et sont rétribués par les consulats de Pologne pour tenir ce genre de discours dans de nombreuses localités. Le président du CNPF de Waziers invite par exemple les 800 auditeurs présents à l'une de ces réunions à écrire à leurs familles restées en Pologne pour qu'elles votent positivement lors du référendum du 30 juin 1946⁴⁶ portant sur l'adoption définitive du programme du gouvernement polonais⁴⁷. Des films, traitant par exemple de l'évolution de la Pologne depuis 1939, sont diffusés par certains comités locaux du CNPF et des bibliothèques contenant des ouvrages communistes sont mises à disposition des Polonais.

Des commémorations sont par ailleurs organisées par les deux grandes centrales. L'anniversaire de la Constitution polonaise du 3 mai 1791⁴⁸ est célébré chaque année par les associations hostiles au régime communiste. Cette fête nationale n'est pas reconnue par le gouvernement de Varsovie qui l'a remplacée par la célébration du Manifeste du 22 juillet 1944 correspondant à la proclamation du *Comité polonais de libération nationale*. À travers cette commémoration, l'organisation favorable au gouvernement de Varsovie tente de réunir plus d'individus que ne l'a fait la fête du 3 mai en 1946 pour « faire étalage de sa puissance et [de] prouver au peuple français qu'elle est beaucoup plus nombreuse, plus cohérente et mieux organisée que la fraction opposée⁴⁹ ». Néanmoins, pour « ne pas froisser les sentiments religieux des Polonais », le gouvernement de Varsovie décide que la fête du 3 mai peut continuer à être célébrée, mais sans la participation officielle de l'État polonais⁵⁰. De plus, en 1947, le consulat de Pologne à Lille, en accord avec le CNPF, décide de commémorer cet anniversaire du 3 mai à Lille car « on ne rompt pas avec une tradition aussi profondément

⁴⁵ Pour le CNPF, il s'agit de *Niepodleglosc (L'Indépendance)* devenue *Gazeta Polska (La Gazette polonaise)* qui est interdite dans les années 1950. L'UCPF, elle, diffuse *Sztandar Polski (L'Étendard polonais)* puis *Lud Polski (Le Peuple polonais)* à partir de fin 1946.

⁴⁶ Tout comme les élections de janvier 1947, ce référendum, où le oui triomphe, est truqué par les communistes.

⁴⁷ AD Nord, 85 W 49782, dossier n° 14, Rapport d'un inspecteur de police au commissaire principal chef de district, Douai, le 26 mai 1946.

⁴⁸ Cette constitution reconnaît notamment le catholicisme comme religion officielle du pays. La liberté de conscience « conformément aux lois du pays » est promise, mais renier sa foi et sa vie chrétiennes devient interdit. Voir J. LUKOWSKI et H. ZAWADZKI, *Histoire de la Pologne, op. cit.*

⁴⁹ AD Nord, 30 W 38576, dossier n° 4, Note de renseignements, Lille, le 4 juillet 1946.

⁵⁰ AD Nord, 30 W 38576, dossier n° 4, Note de renseignements, Lille, le 1^{er} mai 1946.

ancrée dans l'âme polonaise ». Cette manifestation, ayant lieu le lendemain de celle du camp opposé, est utilisée pour satisfaire les migrants polonais et unir politiquement toute l'émigration, ce que recherche le gouvernement communiste. Elle donne lieu à une messe célébrée par un prêtre français (probablement parce que tous les aumôniers polonais refusent de collaborer avec les sociétés communistes), à un défilé menant au monument aux morts français⁵¹ et se termine par une séance artistique⁵². Trois composants de la polonité sont ici réunis : la religion, le souvenir et le folklore.

L'enseignement du polonais en France constitue un autre terrain de concurrence entre l'UCPF et le CNPF. Entre 1946 et 1949, les cours sont officiellement pris en charge par le CNPF et officieusement par l'UCPF et l'*Union des associations catholiques polonaises en France*. Le gouvernement communiste contrôle une forte proportion des instituteurs polonais en France. Le *Conseil des parents d'élèves polonais* est d'ailleurs créé au début de l'année 1946 afin de les surveiller pour s'assurer que leur enseignement concorde avec les directives gouvernementales. Cette association, affiliée au CNPF, fournit des livres aux enfants polonais qui fréquentent les écoles primaires françaises et règle les frais des leçons supplémentaires de polonais. Pour renforcer son action de propagande, le gouvernement polonais forme par ailleurs de plus en plus d'instituteurs après 1945. Dans le Nord-Pas-de-Calais, leur nombre passe par exemple de 120 en novembre 1945 à 200 en décembre 1946⁵³. Du fait de leur dépendance du régime communiste, l'*Union des instituteurs polonais en France* refuse ces nouveaux enseignants jusqu'à la fin de l'année 1946. Elle les accepte lorsqu'elle quitte l'UCPF pour le CNPF. Ce départ se fait néanmoins par obligation, « pour des raisons matérielles et pour éviter que la profession ne soit envahie par des éléments absolument incompetents⁵⁴ ». La majorité des instituteurs polonais se méfie en effet du CNPF et du gouvernement polonais. Mais ces instituteurs, rémunérés par cet État⁵⁵, sont tenus de suivre

⁵¹ Ce monument se situe place Rihour à Lille et commémore les deux guerres mondiales. Dans certains cas, le monument aux morts peut constituer, en plus de symboliser les alliances antérieures, un lieu permettant d'exprimer des revendications liées à des événements contemporains. Différentes sections de l'*Association des anciens combattants polonais en France* exigent ainsi le départ des troupes soviétiques de Pologne lors des commémorations à Lorette en 1956 et 1957 (P. ROGER, *Commémorer les deux guerres mondiales dans le Pas-de-Calais de 1945 à 1958*, disponible sur <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01414635/document>, consulté le 13 avril 2017).

⁵² AD Nord, 35 W 38822, dossier n° 3, Note de renseignements, Lille, le 3 avril 1947.

⁵³ AD Nord, 28 W 38457, dossier n° 25, Note de renseignements, Valenciennes, le 30 décembre 1946.

⁵⁴ AD Nord, 28 W 38456, dossier n° 6, Note de renseignements, le 5 novembre 1946, Justification donnée par le président de l'*Union des instituteurs polonais en France* (cité par G. GARÇON, *Les catholiques polonais en France...*, *op. cit.*).

⁵⁵ La rétribution des instituteurs polonais peut avoir trois origines. Certains sont payés par le ministère français de l'Éducation nationale, d'autres par le gouvernement polonais et d'autres enfin par des entreprises privées et les consulats de Pologne. Voir AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en

ses directives. Parallèlement à cet enseignement légal donné par ces instituteurs agréés par le ministère français de l'Éducation nationale, des moniteurs polonais clandestins rétribués par les consulats de Pologne enseignent la langue polonaise aux enfants, parfois à domicile. Ils diffusent une véritable propagande en faveur du gouvernement polonais et cherchent à développer les traditions et le patriotisme polonais dans la perspective d'un retour au pays. Afin d'influencer ces moniteurs, les consulats les incitent à suivre des cours par correspondance, des conférences pédagogiques traitant par exemple du folklore polonais et des stages de formations en Pologne ou en France.

C. Des activités analogues émanant de sociétés opposées

Les sociétés affiliées aux deux grandes centrales organisent elles aussi des activités similaires. L'*Union des femmes polonaises en France* Maria Konopnicka développe par exemple quasiment les mêmes activités que l'*Union des sociétés féminines polonaises en France*. Elle compte cependant un nombre largement inférieur d'adhérentes et diffuse la propagande communiste. De même, la *Fédération des sociétés polonaises de musique et d'art dramatique en France* propose des activités analogues à celles de l'*Union des associations théâtrales polonaises en France*. Elle organise des concours de danses, de théâtre, des concerts, des cours d'art dramatique, mais célèbre l'anniversaire du Manifeste du 22 juillet et diffuse des idées communistes auprès de ses membres⁵⁶. L'*Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en France* se scinde pour sa part en deux fractions opposées en 1945, l'une socialiste ralliée à l'UCPF et l'autre communiste affiliée au CNPF. Ces deux fractions ont le même objectif officiel, à savoir « la diffusion, parmi les émigrés polonais en France, de la science pure et appliquée ainsi que des beaux-arts et de la culture physique », essentiellement à base de sources polonaise et française. Il semble néanmoins que la culture physique soit peu pratiquée du fait du manque de moyens⁵⁷. Des conférences et des cours sont assurés par ces sociétés afin d'instruire les ouvriers polonais. Le camp communiste utilise ces conférences, assurées par des instituteurs polonais recevant une gratification, pour former des militants communistes. Des bibliothèques sont également mises en place et rassemblent, pour ce camp, des ouvrages marxistes et communistes. Des expositions, des représentations théâtrales ou cinématographiques sont également organisées par ces deux associations. La scission au sein

France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

⁵⁶ AD Nord, 459 W 142165, Note de renseignements à la 6^{ème} section Étrangers, Valenciennes, le 30 décembre 1949.

⁵⁷ AD Nord, 35 W 38822, dossier n° 2, Rapport du chef du service des RG au préfet du Nord, Lille, le 19 avril 1947.

du mouvement associatif polonais apparaît donc à tous les niveaux, aussi bien national que régional et local.

III. Une grande action de propagande du *Conseil national des Polonais en France* : les retours en Pologne

A. *Trois vagues de retours*

La rivalité entre l'UCPF et le CNPF se retrouve dans le positionnement adopté par rapport aux retours en Pologne. Le premier groupement favorise l'installation des Polonais en France alors que le second encourage les migrants à retourner dans leur pays natal pour le reconstruire⁵⁸. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la communauté polonaise abandonne néanmoins l'idée de revenir dans son pays d'émigration. Elle considère son installation en France comme définitive et non plus provisoire, comme c'est le cas au cours de l'entre-deux-guerres⁵⁹. Ce changement de perception a des conséquences sur la politique menée par le gouvernement polonais après le conflit mondial. Dès le mois de décembre 1944, les autorités polonaises appellent les migrants à regagner leur pays. L'année suivante, avant même la signature des accords entre la France et la Pologne organisant ces retours et malgré les difficultés de transport, près de 1.000 Polonais⁶⁰ répondent à cet appel, dont les trois quarts sont des mineurs du Nord-Pas-de-Calais⁶¹. Une propagande active est alors menée en ce sens par le CNPF et les associations adhérentes, en particulier l'*Organisation d'aide à la patrie*, l'*Union des femmes polonaises en France Maria Konopnicka* et l'*Union de la jeunesse polonaise Grunwald*, par voie de presse, d'affiches, de tracts, de films et de visites à domicile. Dans le pays minier du Nord-Pas-de-Calais, des réunions sont organisées dans les quartiers ouvriers afin d'inciter les migrants à retourner dans leur pays d'origine. En février 1947, le président de l'*Organisation d'aide à la patrie* du district de Valenciennes relate par exemple son voyage en Pologne et décrit très favorablement l'état de ce pays⁶². L'organisation matérielle des différents convois de travailleurs est en partie prise en charge par le CNPF et la *Croix-Rouge polonaise*.

Malgré ses actions en faveur de l'installation des migrants polonais en France, le PCF, tout comme la CGT, soutient ces retours « au nom des valeurs de l'internationalisme

⁵⁸ À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Pologne constitue le pays le plus dévasté d'Europe. Les dommages matériels sont estimés à 40 % de sa capacité de production. Le nombre total de morts s'élèverait à un cinquième de la population. Voir J. LUKOWSKI et H. ZAWADZKI, *Histoire de la Pologne*, *op. cit.*

⁵⁹ J. PONTY, *Polonais méconnus...*, *op. cit.*

⁶⁰ P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

⁶¹ G. GARÇON, *Les catholiques polonais en France...*, *op. cit.*

⁶² AD Nord, 30 W 38629, dossier n° 14, Note de renseignements, Valenciennes, le 8 février 1947.

prolétarien⁶³ ». Les autorités françaises, elles, n'y sont pas favorables, notamment parce qu'ils aboutissent à la perte de mineurs expérimentés. Trois conventions franco-polonaises sont néanmoins signées en contrepartie de la livraison de charbon par la Pologne. La première, en date du 20 février 1946, prévoit le retour de 5.000 mineurs volontaires appartenant à 3.650 familles du Nord-Pas-de-Calais⁶⁴. Six mois plus tard, un accord analogue concerne le retour de 2.000 ouvriers agricoles. Une commission mixte franco-polonaise au ministère du Travail, comprenant deux délégués de la *Fédération nationale du sous-sol* de la CGT, sélectionne les futurs rapatriés afin de ne pas désorganiser brutalement les industries françaises. Contrairement à ce qui est pratiqué pour les ouvriers agricoles, les frais de transports des mineurs sont pris en charge par le gouvernement polonais. Ce dernier a en effet grand besoin de ces mineurs suite à ses gains territoriaux à l'Ouest qui comprennent l'ensemble des mines de charbon de Silésie⁶⁵. Les prévisions de retour sont quasiment atteintes en 1946 pour les mineurs. La deuxième convention, signée le 28 novembre 1946, prévoit le retour en 1947 de 17.000 travailleurs polonais issus de l'ensemble des secteurs de l'économie française. Mais cette fois-ci, l'objectif n'est pas réalisé. Une large part de Polonais se désiste au moment de partir, en raison notamment des nouvelles défavorables envoyées par les premiers rapatriés. La dernière convention, actée le 24 février 1948, envisage le retour de 16.000 travailleurs issus de divers domaines professionnels. Tout comme la prévision précédente, celle-ci ne se concrétise pas, notamment du fait des obstacles créés par des autorités françaises de plus en plus réticentes face à la Pologne communiste. Celles-ci retardent par exemple des convois ou essaient de persuader des Polonais inscrits sur les listes de retour de renoncer à leur choix. Contrairement aux deux précédentes, cette vague de retours ne regroupe pas une majorité de Polonais issus du Nord-Pas-de-Calais⁶⁶. L'année suivante, la France refuse de signer la convention de retour. La commission mixte franco-polonaise est dissoute.

B. Un bilan mitigé

Il est assez difficile de connaître le nombre exact de Polonais retournés en Pologne entre 1946 et 1948. Il varie, selon les sources, entre 51.000 et 80.000⁶⁷. Quelque que soit ce chiffre, il est

⁶³ J. KMIECIAK, « 1946-1948 : le « grand retour à la maison » des mineurs polonais du Nord », *Gauheria*, vol. 99, 2016, p. 55.

⁶⁴ P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

⁶⁵ Après la Seconde Guerre mondiale, la Pologne, sur la proposition de Joseph Staline, récupère des territoires allemands à l'Ouest en compensation de ceux qui sont annexés à l'Est par les Soviétiques. Voir J. LUKOWSKI et H. ZAWADZKI, *Histoire de la Pologne*, *op. cit.*

⁶⁶ P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

⁶⁷ Le premier nombre est tiré des statistiques françaises et le second est donné par Roman Dzwonkowski et Wieslaw Sladkowski. Voir K. PUDLO, « La réadaptation en Pologne des Polonais de France après la Deuxième Guerre mondiale », dans *La protection des Polonais en France : problèmes d'intégration et d'assimilation*, E. GOGOLEWSKI dir., Villeneuve d'Ascq, Université de Lille 3, 1999, p. 203-216.

relativement élevé puisque les Polonais peuvent librement rentrer dans leur patrie. Ces retours font d'ailleurs diminuer les effectifs des principales sociétés communistes en France. Pour y faire face, l'*Union de la jeunesse polonaise Grunwald* de Waziers oblige par exemple les jeunes désirant effectuer ce retour à recruter un nouvel adhérent avant leur départ. S'ils ne remplissent pas cette condition, ils ne peuvent obtenir de passeport⁶⁸. L'association apparaît alors partagée entre ses choix politiques et la volonté de continuer à fonctionner en France. De multiples raisons expliquent ces retours, la première étant l'amour de la patrie⁶⁹. Certains, bien qu'ils soient anti-communistes, repartent pour rejoindre leur famille restée en Pologne. D'autres souhaitent retrouver un héritage, une terre ou des économies envoyées avant la guerre. Les motivations politiques, même si elles existent, sont finalement peu fréquentes⁷⁰. De nombreux rapatriés regrettent leur choix lorsqu'ils découvrent les conditions de vie misérables en Pologne et le mauvais accueil qui leur est souvent réservé. Ce dernier est en partie dû à leur plus grande expérience professionnelle, tandis que la majorité des Polonais qui sont restés dans leur pays sont issus principalement des campagnes surpeuplées, les cadres ayant été anéanti par l'occupant nazi. Les Polonais soupçonnent par ailleurs les immigrés d'être favorables au gouvernement de Varsovie⁷¹ et les voient comme des étrangers, des « Français ». Les migrants conservent en effet des habitudes acquises dans leur pays d'immigration comme la nourriture ou l'usage du français. Certains rapatriés reviennent en France en 1947 et 1948⁷².

Les résultats escomptés par les autorités polonaises ne sont en définitive pas atteints, tout comme dans le cas des Arméniens en 1947⁷³ et des Italiens au cours de l'entre-deux-guerres⁷⁴. Pour les Polonais, cet échec est la conséquence de plusieurs facteurs. Tout d'abord, comme cela a déjà été souligné, les autorités françaises ne sont pas enclines à laisser partir de la main d'œuvre expérimentée. De plus, les militants anti-communistes au sein de l'immigration polonaise, bien qu'ils soient patriotes, mènent une large propagande contre ces retours. En outre, les Polonais, en partie par l'action de la CGT et du PCF, mais également d'autres

⁶⁸ AD Nord, 30 W 38629, dossier n° 14, Note de renseignements, Douai, le 4 février 1947.

⁶⁹ J. PONTY, « Les rapatriements d'ouvriers polonais (1945-1948) », dans *L'impact de la Seconde Guerre mondiale sur les relations franco-polonaises*, B. DRWESKI dir., Paris, Publications Langues'O, 2000, p. 125-137.

⁷⁰ P. SEKOWSKI, *Les Polonais en France...*, *op. cit.*

⁷¹ J. KMIECIAK, « 1946-1948... », *op. cit.*

⁷² K. PUDLO, « La réadaptation en Pologne... », *op. cit.*

⁷³ Les deux grandes vagues de retours des réfugiés arméniens organisées en 1947 sont un échec. Cette population ne souhaite pas revenir dans son pays appartenant à l'URSS. Voir X. BREUIL, « Les associations sportives arméniennes... », *op. cit.*

⁷⁴ Peu de migrants italiens répondent à l'appel lancé par l'Italie fasciste pour regagner ce pays. Voir J.-P. FAVERO, *Immigration et intégration par le sport...*, *op. cit.*

acteurs⁷⁵, obtiennent de plus en plus d'avantages en France comme l'accès facilité à la nationalité française⁷⁶, la sécurité sociale⁷⁷, les allocations familiales, ainsi que le droit au logement gratuit ou à une indemnité de logement pour les mineurs et leurs familles⁷⁸. Les migrants peuvent également être influencés par leurs enfants qui souhaitent rester en France, pays où ils sont nés et ont grandi⁷⁹. Par ailleurs, les nouvelles envoyées par les premiers rapatriés alertent les Polonais restés en France au sujet des médiocres conditions de vie et de salaire, situation également exposée, et même amplifiée, par la presse polonaise en France favorable au gouvernement en exil et par certains journaux français⁸⁰.

IV. Disparition des deux grandes centrales

A. Interdiction du CNPF

À la fin des années 1940, les relations entre la France et la Pologne se distendent de plus en plus. L'orientation communiste de ce dernier pays, son refus du plan Marshall et l'influence soviétique sur cet État participent à cet éloignement. Suite à l'arrestation de fonctionnaires français en Pologne et à la fermeture de l'Institut français de Varsovie⁸¹, le gouvernement français arrête, lui aussi, certains dirigeants communistes polonais, comme le vice-consul de Pologne à Lille, et expulse des responsables du CNPF et des instituteurs polonais⁸². Ces représailles inquiètent les militants communistes polonais en France. Ces craintes sont confirmées par l'interdiction du CNPF et des huit unions qui lui sont affiliées⁸³, suite à

⁷⁵ Voir, entre autres, N. CASTAGNEZ, F. CÉPÈDE, G. MORIN, A.-L. OLLIVIER dir., *Les socialistes français à l'heure de la Libération : perspectives française et européenne, 1943-1947*, Paris, L'OURS, 2016, 328 p.

⁷⁶ L'ordonnance du 19 octobre 1945 définit un nouveau code de la nationalité française. Une mère française peut dorénavant transmettre sa nationalité à son enfant né à l'étranger. De plus, une femme étrangère acquiert automatiquement la nationalité française si elle se marie avec un Français, sauf réserve émise de sa part avant le mariage. Au moment des trois vagues de retours en Pologne, le nombre de naturalisations augmente de manière importante chez les migrants polonais. Il passe de 2.386 en 1945 à 13.496 en 1948 (J. PONTY, « Le problème des naturalisations », *Revue du Nord*, hors-série collection Histoire n° 7, 1992, p. 99-113).

⁷⁷ L'influence de Pierre Laroque, Résistant, est fondamentale dans cette avancée. Pour de plus amples précisions, voir N. CASTAGNEZ, F. CÉPÈDE, G. MORIN, A.-L. OLLIVIER dir., *Les socialistes français à l'heure de la Libération...*, op. cit.

⁷⁸ Article 23 du Statut des mineurs instauré en 1946.

⁷⁹ Pour des précisions sur les spécificités de la deuxième génération de migrants polonais, voir N. BELTRAMO, « Une « génération pivot » qui bascule : la « deuxième génération » d'immigrés polonais dans deux « pays noirs » durant la période allant de la Libération aux années 1960 », *Migrations Société*, vol. 28, 2016, p. 135-147 ; J. VOLDOIRE, « Naître enfant de migrant, devenir héritier : « tableaux de familles » polonaises du Nord-Pas-de-Calais et portraits d'héritiers », *Migrations Société*, vol. 27, 2015, p. 15-30.

⁸⁰ H. ZIELINSKI et M. MICHALAK, « Le gouvernement polonais et le problème de l'émigration polonaise en France (1944-1947) », *Revue du Nord*, t. 57, 1975, p. 421-428.

⁸¹ Cet institut, créé en 1924, diffuse la langue et la culture françaises en Pologne.

⁸² Voir par exemple la politique menée par Georges Phalempin, préfet du Pas-de-Calais de 1946 à 1958, à l'encontre de ces instituteurs (P. ROGER, « Un préfet de la guerre froide : Georges Phalempin et la fédération communiste du Pas-de-Calais de 1947 à 1956 », *Histoire et Archéologie du Pas-de-Calais, Bulletin de la commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais*, t. XXIV, 2006, p. 101-116).

⁸³ Il s'agit de l'Organisation d'aide à la patrie, l'Union des femmes polonaises en France Maria Konopnicka, l'Union de la jeunesse polonaise Grunwald, l'Association de l'université ouvrière des émigrés polonais en

l'arrêté ministériel du 11 janvier 1950. Toutes ces associations doivent cesser immédiatement leurs activités et liquider leurs biens dans le délai d'un mois à compter de la date de notification de cet arrêté aux dirigeants⁸⁴. Cette interdiction et l'expulsion des principaux animateurs de ces groupements affaiblissent bien évidemment l'activité politique pro-varsoivienne. Mais les communistes n'en restent pas là. Ils s'orientent vers les sections polonaises de la CGT et du PCF, et reconstituent des sociétés plus ou moins clandestines comportant une part importante de Polonais naturalisés français.

B. Déclin de l'UCPF

L'interdiction du CNPF n'a cependant pas permis à l'UCPF de reconquérir une position dominante. En effet, dès 1946, des querelles de tendances et de personnes affaiblissent cette dernière Union. Elles se multiplient par la suite. Les anciens combattants polonais, regroupés au sein d'une puissante fédération, désirent par exemple prendre la place de certains dirigeants de l'UCPF⁸⁵. Un clivage oppose également les socialistes et les catholiques. L'*Union des associations catholiques polonaises en France*, opposée au gouvernement communiste, participe à la réunion de constitution de l'UCPF, mais après de vives discussions ne donne finalement pas son adhésion à cette centrale⁸⁶. En plus de ces querelles, le gouvernement de Londres diminue ses subventions à l'UCPF et finit par les supprimer totalement à la fin des années 1940. Les ressources financières de l'UCPF se composent alors uniquement des cotisations des adhérents, ce qui augmente les difficultés. De surcroît, certaines municipalités communistes limitent l'activité des comités de l'UCPF. Du fait de l'ensemble de ces facteurs, les dirigeants de cette Union sont dans une situation critique fin 1948. Cette dernière s'aggrave encore l'année suivante avec la création par l'*Union des associations catholiques polonaises en France* du *Congrès des Polonais en France*. Deux fédérations prestigieuses du mouvement associatif polonais depuis les années 1920⁸⁷ se retirent de l'UCPF pour adhérer au Congrès. L'*Union des associations théâtrales polonaises en France*, dont l'activité est assez intense et qui organise des représentations théâtrales et des concours entre les diverses sections, quitte également l'UCPF pour le Congrès quelques mois

France Ignace Daszynski, l'Union des anciens résistants polonais en France, l'Union des invalides de guerre polonais en France et l'Union des instituteurs polonais en France.

⁸⁴ AD Saône-et-Loire, W 137077, Télégramme du ministère de l'Intérieur aux préfets, aux secrétaires généraux et aux chefs de cabinet 1^{ère} division, Paris, le 12 janvier 1950.

⁸⁵ AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

⁸⁶ Pour des détails sur ce refus, voir G. GARÇON, *Les catholiques polonais en France....*, *op. cit.* et E. GOGOLEWSKI, « La vie associative des Polonais de France... », *op. cit.*

⁸⁷ Il s'agit de l'*Union des éclaireurs polonais en France* et de l'*Union des sociétés féminines polonaises en France*.

plus tard. Les *Comités des sociétés polonaises locales* cherchent en outre à se soustraire à l'influence de l'UCPF et la plupart n'appliquent plus les instructions de cette centrale à la fin de l'année 1949. À cette période, celle-ci ne fédère donc plus la très grande majorité des individus hostiles au gouvernement de Varsovie⁸⁸.

Un regain d'activité semble cependant se produire lors du remplacement, en octobre 1951, des dirigeants socialistes par des cadres situés plus à droite de l'échiquier politique. Des camps de vacances sont par exemple mis en place afin de concurrencer ceux qui sont organisés par l'ambassade de Pologne et des subsides sont versés aux moniteurs d'enseignement non-varsoviens qui ne sont pas rémunérés par le ministère français de l'Éducation nationale. De plus, l'UCPF se prononce en faveur de la défense du territoire polonais, exige le maintien de la frontière occidentale de la Pologne sur l'Oder et la Neisse⁸⁹, tout en réclamant la restitution des territoires de l'Est annexés par l'URSS. Bien que ses activités attirent de nombreux individus, les ressources financières demeurent faibles et la concurrence est rude avec les catholiques et le *Congrès des Polonais en France*. Dans le Valenciennois, la plupart des comités locaux de l'UCPF disparaissent pendant l'été 1952. Il ne subsiste quasiment que le bureau du comité de district qui maintient une très faible activité puis ne donne plus signe de vie après sa tentative de reconstitution en janvier 1953⁹⁰. Cette baisse, voire cet arrêt de l'activité, est probablement commune à l'ensemble du Nord. En revanche, les comités du Pas-de-Calais ont dû perdurer quelques années de plus puisque la population polonaise et sa vie associative y sont plus denses que dans le Nord.

Conclusion

Après la Seconde Guerre mondiale, la vie associative des migrants polonais et de leurs descendants est donc divisée en deux camps. Le CNPF, favorable au gouvernement de Varsovie, prend un temps le dessus sur sa rivale, l'UCPF, notamment grâce au soutien des autorités polonaises et du PCF. Jusqu'à l'interdiction du CNPF en janvier 1950, ces deux fédérations et les associations affiliées se concurrencent en proposant des activités analogues. Les mêmes composants de la polonité ressortent de ces manifestations. Il s'agit des arts (folklore, théâtre), de l'hymne polonais, des commémorations (fête nationale et Manifeste du 22 juillet), du lien direct avec la Pologne et des émotions suscitées par les événements se

⁸⁸ AD Saône-et-Loire, 1714 W 119, Étude d'ensemble sur la colonie polonaise en France du ministère de l'Intérieur, direction générale de la Sûreté nationale, direction des RG, 6^{ème} section Étrangers, février 1954.

⁸⁹ La République fédérale d'Allemagne désire alors réviser cette frontière. La République démocratique allemande, quant à elle, la reconnaît suite au traité de Zgorzelec signé en 1950.

⁹⁰ AD Nord, 417 W 135734, Rapports trimestriels sur l'activité des associations étrangères de l'arrondissement de Valenciennes du chef du service des RG au sous-préfet de Valenciennes, Valenciennes, le 28 juin 1952 et le 30 mars 1954.

déroulant dans ce pays, de la langue et de la croyance et des pratiques religieuses. Le lien avec la Pologne diffère toutefois entre ces deux organisations. L'UCPF ne reconnaît pas le gouvernement en place dans ce pays et encourage les migrants et leurs descendants à rester en France. Le CNPF, quant à lui, adopte une attitude exactement inverse. Son discours est favorable au régime et invite la communauté polonaise à revenir dans son pays d'origine, notamment lors des trois vagues de retours. L'interdiction du CNPF en janvier 1950 ne suffit pas pour que l'UCPF reprenne la position dominante qu'elle détenait en 1945-1946. Les querelles intestines et les problèmes financiers ne font que s'aggraver au sein de cette Union qui a de surcroît perdu trois grands groupements suite à la création du *Congrès des Polonais en France*. Ce dernier devient alors le principal adversaire des sociétés communistes formées après janvier 1950 par les migrants polonais et leurs descendants sous l'impulsion des consulats et de l'ambassade de Pologne. Ces associations, dont l'influence sur la communauté polonaise est plus faible que celle qu'exerçait le CNPF, fonctionnent soit clandestinement, soit sous le statut d'associations françaises, soit sous couvert de la *Fédération sportive et gymnique du travail*, démontrant ainsi le lien durable établi avec le PCF. Dès la fin des années 1960, l'apparition des comités de jumelage *France – Pologne*, d'obédience communiste, accentue la division du réseau associatif polonais. Cette dernière persiste donc de nombreuses années et se maintient même, pour un temps, après la chute du régime communiste en Pologne en 1989.

* Doctorante en histoire (STAPS), Atelier SHERPAS, URePSSS, Université d'Artois, UFR STAPS, Chemin du Marquage, 62800 Liévin.